

Commune de Saint Hilaire de Brethmas

B.P 1 30560 Saint Hilaire de Brethmas

☎ 04 66 61 33 59 ☒ 04 66 61 02 05

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023/47

Séance du 28 juin 2023

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
27	27	24

Date de la convocation

22 juin 2023

Date d'affichage

22 juin 2023

POUR	CONTRE	ABSTENTION
23	0	1

Le 28 juin 2023 à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie de Saint Hilaire de Brethmas, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel PERRET, Maire.

Étaient présents : Monsieur Jean-Michel PERRET, Maire, Madame Evelyne RICHARD, Monsieur Rémy OFFREDI, Monsieur Bernard VEIRUN, Madame Catherine BRUSSET LAYRE, Monsieur Sébastien ROUMIGUIE, Madame Isabelle VALY, Monsieur Pascal ATGER, Madame Nelly DEMOULIN, Monsieur Laurent CLERC, Madame Orlane CHABASSUT, Monsieur Olivier MAURAS, Madame Agnès LALANDE, Monsieur Bernard CREISSEN, Madame Régine VIDAL, Monsieur Abdrani GAROUCHE, Madame Sylvie GALTIER, Monsieur Patrick GUY, Madame Maryse BAUDRY-BOURGUET.

Absents excusés : Monsieur Jacky MIALHE, Madame Tess PUJADE, Monsieur Aurélien ROUSSEAU

Procurations :

Madame Meriem LAMARTI a donné procuration à Mme Orlane CHABASSUT
Madame Claudie HUGUET CARMONA a donné procuration à Madame Agnès LALANDE
Mme Christine THOMAS-LOPEZ a donné procuration Mm Maryse BAUDRY-BOURGUET
Monsieur Samuel ESPERANDIEU a donné procuration à Mme Sylvie GALTIER
Monsieur Olivier LELONG a donné procuration à Monsieur Patrick GUY

Secrétaire de séance : Monsieur Laurent CLERC

VŒU EN FAVEUR DU SERVICE PUBLIC

Depuis des années le service public, dans son ensemble, est mis à mal au détriment des fonctionnaires et des citoyens.

Des situations inadmissibles sont vécues tous les jours par du personnel méritant et exploité honteusement dans un pays qui affirme haut et fort qu'il est la 5^{ème} puissance mondiale et un exemple en matière de progrès social.

Dans les hôpitaux, ceux que l'on a applaudi tous les soirs, sont insultés voire agressés, d'autres restent au service des patients plus de 24h d'affilée.

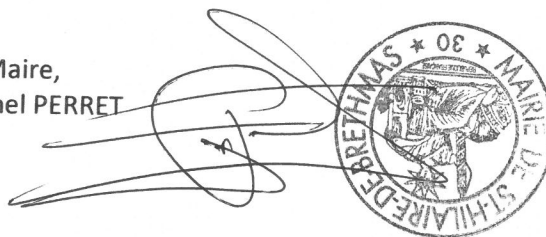
Comment dans ces conditions peuvent-ils exercer sereinement leur travail ?

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, décide à l'unanimité:

- **D'EMETTRE** le vœu que le gouvernement agisse au plus vite de manière concrète et significative pour le bien être de tous et rende à tous les services publics, ainsi qu'à l'ensemble de nos fonctionnaires et affiliés, leur dignité et le respect qui leur est dû.

Pour extrait conforme,
Saint Hilaire de Brethmas, le 29/06/ 2023

Le Maire,
Jean Michel PERRET



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
Et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de : sa publication, sa transmission à Monsieur le Préfet du Gard, sa notification. Le tribunal administratif est accessible par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet, www.telerecours.fr

REÇU EN PRÉFECTURE

le 30/06/2023

Application agréée E-legalite.com